

**RÈGLEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11 DU DÉCRET PRÉSIDENTIEL N° 430 DU 26 OCTOBRE 2001**  
**JEU-CONCOURS « CAPTUREZ LA POIRE ! »**

**1. Société Promotrice**

La Société Promotrice est **Apo Conerpo ScA** dont le siège est sis à Via Bruno Tosarelli, 155 – 40055 - Villanova di Castenaso (Bologne). Code Fiscal 04225230376. N° T.V.A. 01788291209.

**2. Sociétés mandatées**

Les sociétés mandatées sont :

- **SG Marketing Agroalimentare srl**, dont le siège est sis à Via G. Marconi, 71 - 40122 Bologne C.F. et N° T.V.A : 02224861209
- **SG Project S.r.l.**, dont le siège est sis à Via G. Marconi, 71 - 40122 Bologne C.F. et N° T.V.A : 03665981209
- **Promosfera srl** dont le siège social est sis à Casorate Sempione (VA), Via XXV Aprile, 56 C.F. et N° T.V.A 02250050024.

**3. Sujets destinataires**

Les destinataires du concours sont tous les citoyens majeurs qui résident ou sont domiciliés en Italie, en France et en Allemagne.

Les personnes qui entretiennent une relation de collaboration et/ou de travail en tant que dépendant avec l'entreprise promotrice sont exclus de la participation. Les sujets impliqués dans l'organisation et la gestion du concours sont également exclus.

**4. Durée du concours**

**Du 5 au 30 juin 2023.**

**Le tirage au sort final** est prévu au plus tard le **31 juillet 2023.**

**5. Produits promotionnels – Objectif du concours**

La marque promotionnelle est pearswithlove et ce concours est effectué dans le but de tester le niveau de connaissance des consommateurs quant aux mérites des méthodes agricoles européennes.

**6. Modalités de participation**

Pendant la période de validité de l'initiative, les utilisateurs devront :

- Se connecter au site web dédié <http://www.pearswithlove.eu> ;
- Répondre à un court questionnaire
- Remplir le formulaire d'inscription en saisissant ses données personnelles (nom - prénom - e-mail) et confirmer sa participation à l'initiative ;

Toutes les personnes ayant répondu au questionnaire et rempli le formulaire avec leurs données personnelles participeront au tirage au sort.

**6.1 Limites de participation**

Chaque utilisateur ne pourra participer qu'une seule fois pendant toute la durée du concours : les participations multiples seront bloquées par le système.

**7. Modalités de remise des prix**

Parmi toutes les participations valides reçues, **96 gagnants et 200 de réserve** seront tirés au sort à la date indiquée au point 4 au plus tard) en présence d'un notaire ou du responsable de la protection de la foi publique territorialement compétent (article 9 du décret présidentiel du 26 octobre 2001, n° 430).

Chaque nom tiré au sort se verra attribuer un kit de produits à base de poire. (plus de détails sur le site de participation)  
Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée de la promotion, il ne pourra donc pas gagner plus d'un prix.

N.B. Si elle l'estime nécessaire pour pouvoir remettre les prix, la Société Promotrice se réserve le droit de demander aux gagnants une copie de leur carte d'identité ou d'un document valide et, dans ce cas, , si les données saisies pour l'enregistrement sur le formulaire en ligne ne correspondent pas au document présenté, il ne sera pas possible d'attribuer le prix.

Le gagnant ne peut pas contester le prix attribué ni demander la valeur en numéraire correspondante ou son échange/remplacement pour quelque raison que ce soit. Cependant, dans le cas où le Promoteur est dans l'incapacité de remettre le prix gagné, il se réserve le droit de remplacer les prix annoncés avec des prix de valeur identique ou supérieure (circ. du 28/3/2002 point 9.6). Les gagnants n'ont pas la possibilité de demander une quelconque indemnisation suite à d'éventuels dommages découlant de l'acceptation et/ou de l'utilisation du prix.

## 8. Prix à gagner

PRIX	Quantité	Valeur unitaire Hors T.V.A	Total Hors T.V.A
KIT PRODUITS À BASE DE POIRE	96	35,89 €	3444,98 €
TOTAL			3444,98 €

**LE MONTANT total DES GAINS s'élèvera à 3 444,98 € (hors T.V.A).**

**Les valeurs des prix s'entendent à la valeur de la liste des prix de vente publics à la date de rédaction du présent règlement.**

## 9. Notification et remise des prix

Les gagnants du tirage final seront informés par courrier électronique à l'adresse fournie lors de l'inscription.

Les gagnants qui n'acceptent pas leur prix **dans les 5 jours** suivant la première notification des gains seront considérés comme injoignables et le prix sera attribué aux gagnants de réserve (par ordre de tirage au sort). Les gagnants de réserve devront respecter les mêmes délais d'acceptation.

La Société Promotrice n'assume aucune responsabilité dans le cas où une des conditions suivantes survient :

- la boîte mail d'un gagnant est pleine ou désactivée ;
- l'e-mail indiqué par le Participant n'existe pas, comporte une erreur ou est incomplet ;
- l'e-mail de notification de gains/instructions pour réclamer le prix se retrouvent dans la boîte de courrier indésirable/SPAM.

*ATTENTION ! - En fonction de votre configuration personnelle de sécurité informatique et de celle définie par les fournisseurs Internet (par ex. Libero, Alice, Fastweb, Yahoo, Gmail, etc.) certaines communications par e-mail, même si elles ne contiennent pas d'informations suspectes ou de données sensibles et si elles sont constamment garanties grâce à des filtres Anti-virus et Anti-spam, pourraient être considérées comme SPAM.*

En outre, le Participant est l'unique responsable de la gestion de sa boîte mail et notamment :

- de la prise de connaissance de l'e-mail contenant les instructions pour réclamer le Prix ;
- de l'adoption des mesures de sécurité qui empêchent d'autres sujets qu'il n'a pas autorisé à accéder à sa boîte mail.

La non-acceptation par le gagnant et la réserve rendra caduque le droit au prix et la dévolution à Onlus sera effectuée. Les prix remis aux gagnants ne peuvent être échangés à des fins commerciales ou publicitaires.

Les prix seront livrés par la poste ou par coursier directement à l'adresse du gagnant dans les 180 jours suivant la fin de l'événement conformément au décret présidentiel n° 430/2001 - article 1, alinéa 3, ainsi que du Règlement européen sur la protection des données personnelles 679/2016 ("RGPD").

Aucune responsabilité ne peut être imputée à la société promotrice en cas de livraison de prix dont l'emballage a manifestement été manipulé, cassé et/ou endommagé : la livraison des prix s'effectue en effet par l'intermédiaire de transporteurs (coursiers ou la poste).

Compte tenu que la livraison du prix s'effectue par l'intermédiaire de transporteurs/expéditeurs (coursiers, coursiers express ou poste), aucune responsabilité n'est imputable à l'organisateur ou à l'Agence Déléguée en cas de livraison du prix dont l'emballage extérieur a manifestement été altéré, cassé et/ou endommagé. Dans le cas où cela se produirait,

il conviendra de le vérifier au moment de la livraison et non après la signature du bon de livraison du prix. Par conséquent, le gagnant, ou la personne désignée pour retirer le prix, avant de signer le bon de livraison, est invité à vérifier soigneusement que l'emballage du prix ne présente pas de signes évidents d'altération, de dommages ou autres, de nature à présumer que le prix a été endommagé en tout ou en partie et/ou totalement ou partiellement volé. En cas de doute légitime, le gagnant a le droit de refuser le Prix avec motivation écrite, ou de retirer le Prix sous réserve de vérification. Cette réserve doit être clairement indiquée sur le bon de livraison.

En cas de livraison à l'étranger, la Société Promotrice ne prendra pas en charge les éventuelles taxes ou droits de douane ou autres frais résultant de la réception du prix qui seront à la charge du gagnant. La Société Promotrice décline toute responsabilité en cas de non-livraison des prix due à des empêchements douaniers indépendants de sa volonté et qui empêcheraient la livraison du prix.

#### **10. Gratuité de la participation**

La participation au concours est gratuite, exception faite des éventuelles dépenses ordinaires de connexion à Internet nécessaires aux fins de la participation.

#### **11. Publicité du Concours et du Règlement**

L'entreprise promotrice communiquera le concours sur son site <http://www.pearswithlove.eu>.

Le message publicitaire sera conforme à ce qui a été déclaré dans le présent règlement. Le règlement complet sera mis à la disposition des participants sur le site <http://www.pearswithlove.eu>

#### **12. Zone territoriale**

Le concours est soumis aux réglementations en vigueur sur le territoire italien en matière d'opérations promotionnelles (décret présidentiel n° 430/2001). Conformément aux indications de la FAQ n° 6 du Ministère du Développement Économique, la participation à l'initiative pourra également se faire depuis le reste du monde, exception faite des éventuelles interdictions imposées par les réglementations locales (il est de la responsabilité de chaque participant d'agir dans le respect de la réglementation de son pays). Les participations provenant du territoire UE sont également autorisées sur la base des principes constituant la Directive UE 2000/31/CE.

#### **13. Garanties et Exécution**

La collecte des noms sur Internet pour la participation au concours se fera au moyen du logiciel informatique pour lequel une déclaration tenant lieu d'acte de notoriété spécifique sur son bon fonctionnement est rédigée.

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 430/2001, article 7, une fidéjussion appropriée est donnée en garantie de l'intégralité du montant des gains.

La base de données du concours sera hébergée sur un serveur situé dans le territoire italien, dont le siège se trouve en Italie.

Le présent concours est organisé dans le respect du décret présidentiel n° 430 du 26 octobre 2001 et conformément aux instructions indiquées dans la circulaire n° 1/AMTC du 28 mars du Ministère du Développement Économique.

**La participation à la présente opération promotionnelle entraîne pour le participant l'acceptation inconditionnelle et totale des règles et des clauses figurant au présent règlement sans aucune limitation, y compris la valeur indiquée des prix à gagner.**

Les utilisateurs qui, de l'avis incontestable de la société promotrice ou de tiers désignés par elle, participent en utilisant des moyens et des instruments capables de contourner le caractère aléatoire, ou dans tous les cas jugés suspects, frauduleux ou contraires au déroulement normal de l'initiative, seront exclus de la participation et ne pourront bénéficier d'aucun des prix éventuellement gagnés.

Par conséquent, la société promotrice, ou les tiers mandatés par celle-ci, se réserve le droit de procéder, à l'égard de tous les participants et dans les termes jugés les plus appropriés (qui incluent, si cela est jugé nécessaire, la demande d'un document d'identité) et dans le respect des lois en vigueur.

La collecte des données des participants se fera conformément à la réglementation EU 679/2016 (« RGPD »).

#### **14. Instruments électroniques et télématiques**

Le Promoteur décline toute responsabilité pour tout problème d'accès, empêchement, dysfonctionnement ou difficulté concernant les instruments techniques, l'ordinateur, la ligne téléphonique, les câbles, l'électronique, le logiciel et le

matériel informatique, la transmission et la connexion, la connexion Interne, l'accessibilité au jeu en ligne et le réseau de téléphonie mobile et fixe qui peut empêcher un utilisateur de participer au concours.

Il décline également toute responsabilité pour des problèmes causés par la configuration de l'ordinateur/dispositif de l'utilisateur qui pourraient se répercuter sur les prestations de l'utilisateur lors de la phase de jeu.

## **15. Recours**

La Société promotrice n'entend pas exercer le droit de recours de la retenue à la source prévue par l'article 30 du décret présidentiel n° 600 du 29/09/73, et prend en charge la charge fiscale correspondante.

## **16. Onlus bénéficiaire**

Les prix non réclamés ou non attribués, contrairement à ceux refusés, seront dévolus à la Fondation Banco Alimentare Emilia Romagna Onlus, dont le siège social est sis Via Cosimo Morelli 8 - 40026 Imola-Bo, numéro d'identification fiscale 92017210409.

## **17. Traitement des données personnelles**

Informations à fournir conformément à l'art. 13 du Règlement européen 679/2016 (ou « RGPD », Règlement général sur la protection des données).

Les données personnelles fournies spontanément seront traitées, principalement par voie électronique et avec des outils d'analyse également de type statistique, par Apo Conerpo ScA pour l'accomplissement de toutes les phases liées au jeu-concours intitulé « CAPTUREZ LA POIRE ! ». En outre, elles seront traitées afin de respecter les réglementations administratives et d'autres types qui sont obligatoires en vertu de la loi en vigueur en Italie ou des décisions de l'UE et conservées pendant la durée imposée par ces réglementations. Les données demandées sont obligatoires aux fins susmentionnées et leur non-communication ne permettra pas de mener à bien les activités de gestion de l'opération promotionnelle et de se conformer à la loi. Les données personnelles seront mises à la disposition du responsable de la protection des consommateurs et de la foi publique compétente pour le territoire si nécessaire aux fins du concours.

La conservation des données aux fins de la gestion du Jeu-concours sera limitée à la période d'accomplissement de chacune de ses phases et conformément aux dispositions de la réglementation en la matière. Elles seront ensuite anonymisées pour créer des rapports statistiques et les données d'identification seront détruites.

Les responsables du traitement des données sont : SG Marketing Agroalimentare S.r.l., Promosfera srl et Gruppo Atomix S.r.l.

Les personnes autorisées à effectuer le traitement sont les responsables des ventes et du marketing, du centre d'appels, des systèmes d'information et de la sécurité des données.

Conformément aux articles 15--21 du RGPD, en écrivant au responsable à l'adresse postale mentionnée ci-dessus ou à l'adresse mail [info@apoconerpo.com](mailto:info@apoconerpo.com), vous pouvez exercer vos droits de consultation, de modification, d'effacement et d'oubli, de limitation du traitement de vos données ou d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes ou à des fins d'information et de promotion. En cas de retrait du consentement donné, qui peut être présenté à tout moment, il est entendu que cela n'affecte pas la licéité du traitement basée sur le consentement précédemment exprimé ou sur des mécanismes alternatifs au consentement autorisés par la loi. Il est également précisé que la personne concernée a le droit de présenter une réclamation auprès de l'autorité de contrôle pour faire valoir ses droits. Toujours en écrivant à l'adresse postale indiquée ci-dessus ou en envoyant un courriel à [info@apoconerpo.com](mailto:info@apoconerpo.com), vous pouvez demander la liste complète et actualisée des responsables du traitement des données.

Enfin, vous avez le droit de demander la portabilité des données, à savoir de recevoir vos données dans un format structuré, d'utilisation courante et lisible par des dispositifs électroniques communs, pour les transmettre directement à un autre sujet, responsable de traitement indépendant, afin qu'il puisse les traiter dans les limites fixées par la personne concernée.

**30 mai 2023**

**Sujet mandaté  
Promosfera S.r.l.**